



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/31/Add.1
12 novembre 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-huitième réunion
Rome, 20-22 novembre 2002

Addendum

PROPOSITION DE PROJET : ÉQUATEUR

Cet additif est émis afin :

- d'**ajouter** le paragraphe suivant :

12 bis. Le Secrétariat et la Banque mondiale ont convenu du coût total du projet au montant de 597 945 \$US pour l'élimination de 37,2 tonnes PAO de bromure de méthyle utilisé pour la fumigation des sols, ce qui représente environ 56 pour cent de la consommation de référence de bromure de méthyle en Équateur.

- de **remplacer** le paragraphe 13 **par** ce qui suit :

13. Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner la proposition de projet en fonction des observations présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/31 et Add. 1, en tenant compte que :

- a) la mise en œuvre du projet donnera lieu à l'élimination de 56 pour cent de la consommation de référence du bromure de méthyle;
- b) le gouvernement de l'Équateur s'est engagé à maintenir cette réduction de la consommation de bromure de méthyle de façon permanente par la mise en œuvre de ce projet, l'imposition de restrictions d'importation et toute autre mesure qu'il jugera nécessaire;
- c) La Banque mondiale remettra un rapport au Comité exécutif lorsque le projet sera achevé et que l'élimination prévue dans le cadre du projet aura été réalisée.